



Charte du bus scolaire

Cette charte est présentée par les enseignants aux élèves à chaque rentrée scolaire. Chaque enfant la signe, la fait signer à ses parents et la remet à son enseignant.

- Je respecte les horaires et ne fais attendre ni le chauffeur ni mes camarades.
- Je monte dans le bus qui m'est attribué.
- J'attends l'arrêt complet du bus avant de m'en approcher.
- Je laisse descendre mes camarades avant de monter, je ne les bouscule pas.
- Je salue le chauffeur et je suis poli.
- Je prends place tranquillement, j'attache ma ceinture.
- Je reste assis et attaché pendant tout le trajet. Je ne détache pas mes camarades.
- J'ai un comportement respectueux : je ne crie pas, je ne provoque pas de bagarres, je ne lance pas d'objets, je ne mets pas les pieds sur les sièges, je n'écris rien sur le bus, je prends soin du matériel.
- Je ne mange pas et je ne bois pas.
- Les planches à roulettes, rollers, trottinettes ainsi que tout objet dangereux sont interdits.
- J'attends que le bus soit arrêté pour détacher ma ceinture et me lever.
- Je reste dans la cour dès mon arrivée à l'école.

L'élève ne respectant pas la charte peut être exclu des transports scolaires pour une durée à déterminer de cas en cas et pouvant aller d'une semaine à une année scolaire.

En cas de dégât, une plainte pénale peut être déposée par les TPF.

Signature de l'élève :

Signature des parents :